

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2017-511

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} classe**

Nous, Claude PONZO, Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,
Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu l'avis du CT en date du 26 juin 2009,
Vu la délibération n° 2009-27 du 5 octobre 2009 fixant les taux d'avancement de grade,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 19 octobre 2017,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2017 :

| Ordre de mérite | NOM, Prénom | Echelon | Promouvable en date du |
|-----------------|---------------------|------------------|------------------------|
| 1 | RATTI Jean-Baptiste | 4 ^{ème} | 01/09/2017 |
| 2 | MORETTI Géraldine | 5 ^{ème} | 01/09/2017 |
| 3 | BUONO Juana | 4 ^{ème} | 01/09/2017 |

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var et notifiée à l'intéressée.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :

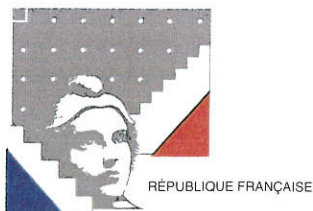
Fait à La Garde, le 3 novembre 2017

LE PRESIDENT DU C.G. 83

Claude PONZO

Maire de Besse-s/Issole
Vice-Président de la CCCV





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2017-510

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} classe

Nous, Claude PONZO, Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2007 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu l'avis du CT en date du 26 juin 2009,

Vu la délibération n° 2009-27 du 5 octobre 2009 fixant les taux d'avancement de grade,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 19 octobre 2017,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2017 :

| Ordre de mérite | NOM, Prénom | Echelon | Promouvable en date du |
|-----------------|--------------|------------------|------------------------|
| 1 | LOOCK Jérôme | 9 ^{ème} | 05/05/2017 |

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var et notifié à l'intéressé.

Fait à La Garde, le 3 novembre 2017

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83

Claude PONZO
Maire de Besse-s/Issole
Vice-Président de la CCCV



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :